



MUSIQUE

Admission en 3^e année (OS)

Examen écrit de musique et interprétation musicale ; durée : 90 + 5 minutes

Programme de l'examen

1. Histoire de la musique

Grégorien	GIM, p.180 B p. 181 (excepté fig.A: Hymne d'Oxyrhynchos) pp. 184 et 185 HMR, pp. 37 à 51
Tropes	GIM, pp.190 et 191 HMR, pp. 57, 65 et 66
Troubadours	GIM, pp.192 à 197 (lire attentivement en ne mémorisant que l'essentiel) HMR, pp. 59 à 64
Polyphonie	GIM, pp. 199 à 201
Instruments de musique	GIM, pp. 226 et 227
Renaissance	GIM, pp. 228 et 229
Ecole franco-flamande	GIM, p.239 HMR, pp. 90 à 93 (G. Dufay)
Débuts musique instrumentale	GIM, pp. 206 et 261 GIM, p.265 sans l'Angleterre HMR, pp.127 à 131
Les débuts de l'opéra	GIM, vol.II, pp. 308 à 311 (C. Monteverdi) HMR, pp. 149 à 166

2. Langage musical

Théorie (se référer à GTM) :

les hauteurs pp.35-42
les durées pp.48-54
les silences pp.55-63
les tonalités pp.67-71
les intervalles pp.72-83
les gammes pp.84-97
les accords pp.98-109
les cadences pp.110-117
les mesures pp.131-142
les modes pp.202-204



Ecriture :

Ecrire le jour de l'examen une petite mélodie de 8 mesures dans une tonalité, une mesure et un caractère donné, avec un arrêt à la dominante en fin de 4^e mesure.

Manuels de référence – bibliographie

- *Guide illustré de la musique*, (GIM), vol.1; collection Les Indispensables de la musique, d'Ulrich MICHELS, Ed. Fayard, Paris, 1988, réimpr. en 1992 et 2008
- *Une histoire de la musique*, (HMR), collection Bouquin, de Lucien REBATET, Ed. Robert Laffont, Paris, 1987, réimpr. en 2004, 2007, 2012
- *Guide de la théorie de la musique (GTM)*, collection Les Indispensables de la musique, de Claude ABROMONT, Ed. Fayard, Paris, 2001, réimpr. en 2006 et 2008

Ces trois ouvrages de référence se trouvent dans la plupart des bibliothèques scolaires et municipales. L'achat des deux volumes du « Guide illustré de la musique » est fortement conseillé pour qui souhaite entreprendre des études musicales.

Forme de l'examen

Questions générales sur les points 1 et 2 du programme ci-dessus

Instrument

L'élève jouera en solo une pièce instrumentale de son choix.

Durée approximative : de trois à cinq minutes. Niveau adapté à l'élève en fonction de son expérience (minimum deux années de pratique). Merci d'apporter la partition le jour de l'examen.

Matériel ou document autorisé

Aucun